

# PRIX DU GAZ NATUREL INDUSTRIE ET IMMOBILIER

Puissance 50.1 à 300 kW

Pour les industries et les immeubles

VALABLE  
DÈS LE  
1<sup>ER</sup> JANVIER  
2017



# PRIX DU GAZ NATUREL INDUSTRIE ET IMMOBILIER

VALABLE  
DÈS LE  
1<sup>ER</sup> JANVIER  
2017

Prix du gaz naturel Industrie et immobilier Puissance 50.1 à 300 kW	Gaz naturel	Gaz naturel avec compensation CO <sub>2</sub>
<b>Taxe de base*</b>		
Par an	150.00 fr.	150.00 fr
Par mois	12.50 fr.	12.50 fr
<b>Taxe de puissance**</b>		
Selon la puissance régulée, par kW et par an	29.00 fr./kW/an	29.00 fr./kW/an
<b>Chaudières de pointe</b>		
Pour tous les niveaux de puissance, par kW et par an	41.00 fr./kW/an	41.00 fr./kW/an
<b>Consommation de gaz</b>		
Prix du kWh	4.05 ct./kWh	4.45 ct./kWh
<b>Taxe sur le CO<sub>2</sub></b>		
Taxe par kWh PCs	1.496 ct./kWh	1.496 ct./kWh
<b>Redevance au niveau communal***</b>		
Redevance de concession Ville de Bienne	0.50 ct./kWh	0.50 ct./kWh

\*Les correcteurs de volume et les mesures de volume spéciales sont facturés en sus.

\*\*La base est la puissance régulée.

\*\*\*Dès 1 GWh de consommation de gaz par an, forfait de Fr. 5 000.-/an

**TVA:** tous les prix TVA en sus

## Composition du prix du gaz naturel d'ESB

Le prix du gaz naturel d'ESB comprend une taxe de base et un prix pour la consommation de gaz (prix du kWh).

## Taxe sur le CO<sub>2</sub>

La Confédération prélève une taxe sur le CO<sub>2</sub> sur tous les combustibles fossiles, dont fait aussi partie le gaz naturel. Cette taxe d'incitation doit contribuer à une consommation plus modérée de ces énergies. ESB ajoute directement cette taxe légale à sa facture.

## Redevance au niveau communal

La redevance au niveau communal est une redevance de concession pour la

Ville de Bienne. Elle est perçue uniquement auprès des clients de gaz naturel domiciliés sur le territoire communal de Bienne.

## Chaudières de pointe

Si le gaz naturel est utilisé en complément d'un autre système de chauffage, p. ex. pour couvrir les charges de pointe ou comme chauffage d'appoint, la puissance régulée du chauffage à gaz est facturée avec la taxe de puissance majorée pour les chaudières de pointe.

## Conversion

Le compteur mesure la consommation en m<sup>3</sup>. Ceux-ci sont ensuite convertis en kilowattheures pour la facturation. 1 m<sup>3</sup> de gaz naturel correspond à 10.5 kWh.

## Questions

Avez-vous des questions quant à nos prix du gaz naturel?

Appelez-nous ou écrivez-nous:

Téléphone 032 321 13 00

E-mail info@esb.ch

Nous vous conseillons volontiers.

En cas de fuite, d'odeur de gaz ou de panne, et si vos appareils (chauffage, chauffe-eau, cuisinière) présentent des dérangements, ESB se tient à votre disposition 24h sur 24h: téléphone 032 321 321 13 13

Vous souhaitez faire un geste pour l'environnement? ESB vous offre la possibilité de compenser vos émissions de CO<sub>2</sub>, en collaboration avec myclimate. Choisissez alors le gaz naturel avec compensation du CO<sub>2</sub>. Ou bien couvrez tout ou partie de votre consommation de gaz naturel avec du biogaz. Pour toute information ou commande: Téléphone 032 321 13 00  
E-mail info@esb.ch

Sont applicables les Conditions générales d'ESB pour le raccordement et l'utilisation des réseaux de distribution et la fourniture de gaz naturel (annexe des tarifs incluse).



Energie Service Biel/Bienne

Gottstattstrasse 4, rue de Gottstatt, Postfach / CP 4263, 2500 Biel/Bienne 4,

Tel. 032 321 12 11, Fax 032 321 12 90, www.esb.ch